

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION 2024 040

Objet : Travaux d'aménagements cyclables 2024 - Versement de fonds de concours par les communes de Bailleul et Steenvoorde

Séance du mardi deux avril deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (63) :

Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Laurent DENIS (Suppléant) - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPAERT - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Eddie BOULIER - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (15) :

Francis AMPEN à Luc EVERAERE - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Christophe LEGROIS à Antony GAUTIER - Marjorie VANDENBERGHE à Arnaud DEVILLEZ - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHEN - Samuel BEVER à Jean-Luc CAPPAERT - Elizabeth BOULET à Dominique JOLY - Roger LEMAIRE à Marie SANDRA - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Cindy SCHRAEN à Serge OLIVIER

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 78

Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL


DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION 2024_040

Objet : Travaux d'aménagements cyclables 2024 - Versement de fonds de concours par les communes de Bailleul et Steenvoorde

L'article L. 5214-16 V. du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 186 de la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

Le montant des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

S'agissant du bénéficiaire, les fonds de concours sont affectés à la réalisation d'un équipement particulier et ne sont pas libres d'emploi.

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure, devenue Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, a adopté, lors du conseil communautaire du 6 juillet 2021, son schéma directeur des aménagements cyclables ainsi que son règlement relatif à la voirie cyclable. Ces documents ont notamment prévu différents axes d'aménagements cyclables (d'intérêt communautaire, d'intérêt supra-communal et d'intérêt local) et en fonction de ces axes, différents niveaux d'intervention financière de Cœur de Flandre aggro.

Dans le programme des travaux d'aménagements cyclables pour l'année 2024, l'allée Pierre de Coubertin (Bailleul), l'avenue de la Libération, la rue Carnot et la rue de Bailleul (Steenvoorde) entrent dans le réseau d'intérêt supra-communal au regard du règlement de voirie cyclable. Cette classification prévoit une intervention financière de Cœur de Flandre aggro à hauteur de 75 % du reste à charge territorial sur ce qui relève des aménagements cyclables et de 25 % de la part des communes concernées.

Les travaux envisagés sont pour Steenvoorde :

	Coût estimatif des travaux en € HT	Recettes		
Rue Carnot	54 551,86 €	Participation Cœur de Flandre aggro	75 %	40 913,89 €
		Reste à charge communal	25 %	13 637,97 €
Rue de Bailleul	211 972,01 €	Participation Cœur de Flandre aggro	75 %	158 979,01 €
		Reste à charge communal	25 %	52 993 €
Avenue de la libération	85 739,47 €	Participation Cœur de Flandre aggro	75 %	64 304,60 €
		Reste à charge communal	25 %	21 434,87 €
Total	352 263,34 €	Participation Cœur de Flandre aggro	75 %	264 197,50 €
		Reste à charge communal	25 %	88 065,84 €

Les travaux envisagés sont pour Bailleul :

	Coût estimatif des travaux en € HT	Recettes		
Allée Pierre de Coubertin	5 807 €	Participation Cœur de Flandre aggro	75 %	4 355,25 €
		Reste à charge communal	25 %	1 451,75 €

Conformément à ce qui est indiqué précédemment, les communes prennent en charge financièrement 25% du reste à charge territorial des dépenses liées aux opérations d'aménagements cyclables sur leur territoire, sous la forme d'un fonds de concours.

Il vous est proposé :

- d'accepter le versement, par la Ville de Steenvoorde, d'un fonds de concours d'un montant de 88 065,84 € au titre de la réalisation d'aménagements cyclables d'intérêt supra-communal dans le cadre des travaux Rue Carnot, Rue de Bailleul et Avenue de la libération,
- d'accepter le versement, par la Ville de Bailleul, d'un fonds de concours d'un montant de 1 451,75 € au titre de la réalisation d'aménagements cyclables d'intérêt supra-communal dans le cadre des travaux Allée Pierre de Coubertin,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette délibération.

Vote :

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance

Céline SAUZEAU



Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 2 avril 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

